

Décision n°199 / 2020  
AB**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE*****Extrait du registre de décisions du Président******Objet : Décision de l'attribution - Procédure n° : 2020/05 Aménagement VRD d'une zone d'activités artisanales et industrielles "L'Essai" à Chevanceaux***

***En vertu de la délibération n° 28 du 17 avril 2014 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 3 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés de gré à gré sans formalité, en la forme simplifiée, en la forme négociée ou à procédure adaptée, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget).***

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Considérant que le marché de conception pour le marché "Aménagement VRD d'une zone d'activités artisanales et industrielles "L'Essai" à Chevanceaux" a été attribué à Cabinet Guillemet, 33, Place du Château, 17500 JONZAC ;

Considérant le DCE N° 2020/05 relatif à ce marché établi par le maître d'oeuvre, Cabinet Guillemet, 33, Place du Château, 17500 JONZAC ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 150.000,00 € HT soit 180.000,00 € TTC, (20% TVA) ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 3 mars 2020 ;

Considérant que 4 offres sont parvenues :

- ATLANTIC ROUTE / SOPOTP, 28 Rue de la Sente, 17800 PONS (131.290,40 € HT soit 157.548,48 € TTC, (20% TVA)) ;

- COLAS SUD OUEST, 6 avenue Charles Lindbergh, BP 70342, 33700 MERIGNAC (149.024,09 € HT soit 178.828,91 € TTC, (20% TVA)) ;

- SCOTPA, ZONE D'EMPLOI LES SAVIS, BP 10554, 16160 GOND PONTOUVRE (129.858,50 € HT soit 155.830,20 € TTC, (20% TVA)) ;

- ETATP PICOULET Michel, 17260 MONTPELLIER DE MEDILLAN (119.194,00 € HT soit 143.032,80 € TTC, (20% TVA)) ;

Considérant le rapport d'analyse des offres et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer ce marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit ETATP PICOULET Michel, 17260 MONTPELLIER DE MEDILLAN, pour le montant d'offre contrôlé de 119.194,00 € HT soit 143.032,80 € TTC, (20% TVA) ;

AR PREFECTURE

017-200041523-20200403-DEC199\_2020-AU  
Reçu le 03/04/2020

H A U T E



Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :

**Article unique :** D'attribuer le marché "Aménagement VRD d'une zone d'activités artisanales et industrielles "L'Essai" à Chevanceaux" au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit ETATP PICOULET Michel, 17260 MONTPELLIER DE MEDILLAN, pour le montant d'offre contrôlé de 119.194,00 € HT soit 143.032,80 € TTC, (20% TVA).

Fait à Jonzac,

Le - 3 AVR. 2020

Le Président

Claude BELOT

Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex